

MILHARS

BULLETIN MUNICIPAL



J'❤
MILHARS

n°4 - Juin 2016



Finances.....1

- Budget 2016



Vie municipale5

- Carte communale
- Eclairage public
- Eau
- Elections
- Les employés municipaux



Cadre de vie et Environnement8



- Ecole et Jardin d'enfants
- Maison de vie
- Fleurissement
- Marché
- Bonnan
- Déchetterie
- Déchets verts
- Spac
- Randonnée du 2 Octobre
- Office du tourisme



Informations.....19

- Le Scot



Associations21

- Calendrier des manifestations



Etat civil.....24

Infos pratiques25





Le vote du budget constitue tous les ans un acte majeur de la gestion municipale.

Il nous permet de définir des priorités d'investissement pour réaliser les équipements et les aménagements nécessaires. Cette année budgétaire 2016 a été élaborée sans augmentation des taux communaux d'imposition et sans emprunt. Cela nous a obligé à retravailler encore sur les économies.

Notre commune s'efforce de maintenir et d'améliorer la qualité de ses services : déchetterie, plateau ralentisseur dans la zone Ségalar, révision de la carte communale, éclairage public, rénovation d'un logement au Presbytère.

La révision de la carte communale s'impose sur notre commune :

D'abord il y a de la demande pour la construction, et tous les terrains des Grailhettes et Garrigues ont été vendus et construits.

Il faut recréer des surfaces constructibles avant que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) nous limitent ou paralysent le développement du milieu rural au profit du milieu urbain.

La révision de cette carte communale permettra d'établir une base de réflexion et de concertation sur des hypothèses de développement.

En ce qui concerne la Communauté de Communes, à ce jour nous avons fusionné avec la Communauté de Communes 3 CS Carmausin Ségala. Ce schéma à été voté par la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 19 avril. Toutes les communes de notre communauté de communes 4 C ont refusé par délibération l'adhésion au Carmausin Ségala. Dans le respect de loi Notre qui définit la réforme territoriale, nous avons la possibilité de rester petite communauté de communes sous réserve que notre président Paul Quilès puisse trouver d'autres communes voisines et Tarnaise volontaires pour rejoindre la 4C : cela nous permettrait de franchir les 5001 habitants, avant le 15 Juillet 2016. Notre commune préfère aujourd'hui rester avec la 4C, c'est la décision qu'elle à prise suite au vote à l'unanimité des Élus du 3 Juin 2016.

Je profite de ce bulletin pour souligner le dévouement de tout le personnel communal qui réalise un excellent travail au service de notre collectivité. Merci aux associations Milharsaises qui mettent tout en œuvre pour animer le village toute l'année.

Je vous prie de croire en la motivation de cette équipe municipale de construire pas à pas, l'avenir avec vigilance et prudence malgré les nombreuses nouvelles contraintes dues à la réforme territoriale.



La gestion des finances de la commune engagée depuis le début de mandat a conduit le Conseil Municipal à faire preuve de rigueur dans le fonctionnement et l'investissement. La commune ne pouvant pas faire appel à l'emprunt jusqu'en 2018 et la volonté de tous les élus de ne pas augmenter les 3 taxes fiscales relevant de sa compétence ont conduit à bâtir un budget pour 2016 avec réalisme. Nous rappelons que les impôts locaux sont calculés sur la base de la valeur locative qui figure sur les relevés d'imposition. Cette base est réévaluée automatiquement par les services fiscaux de l'Etat.

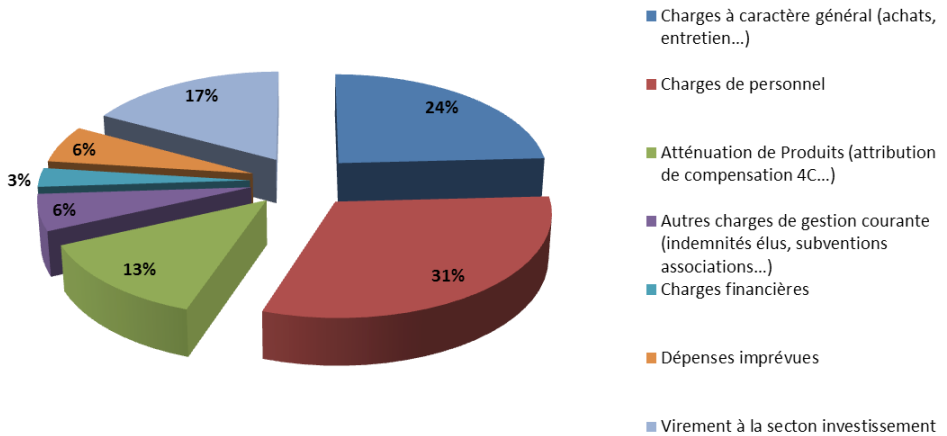
En ce qui concerne le fonctionnement, le souci de réduction des dépenses est permanent dans tous les domaines. Le domaine de l'éclairage public est plus particulièrement sous contrôle pour limiter la consommation d'électricité.

La capacité d'autofinancement des investissements est encore cette année affaiblie par le remboursement des emprunts antérieurs et limite les ambitions d'investissements. Nous devons trouver et aller chercher les subventions nécessaires auprès de tous nos partenaires pour réaliser en priorité les travaux générateurs de recettes comme pour le logement du presbytère, et pour l'augmentation de l'offre foncière à construire suite à des demandes.

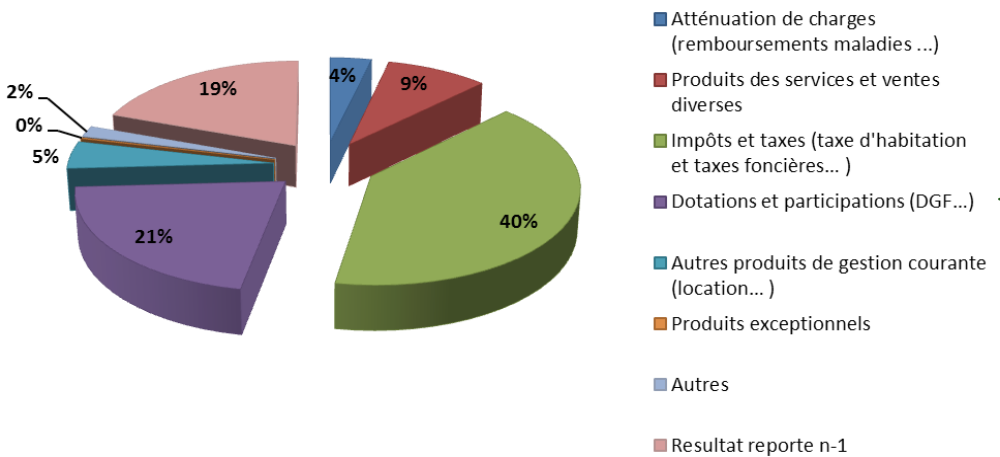


SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement 2016: 220 910€



Recettes de Fonctionnement 2016 : 220 910 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissements programmés pour 2016 :

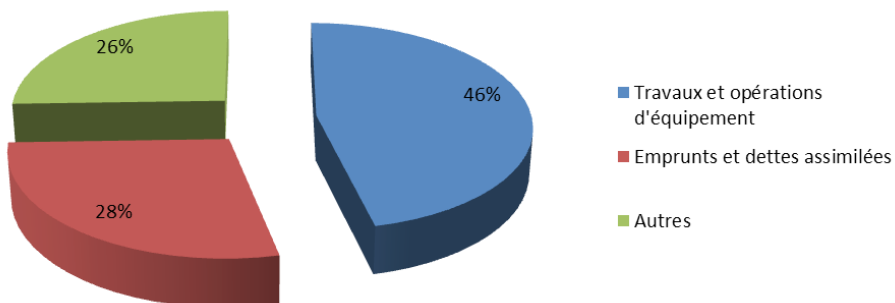
- 1- Viabilisation de 2 parcelles à Les garrigues (électricité et eau)
- 2- Modification de la carte communale pour augmenter l'offre des terrains à construire

Non subventionnés.

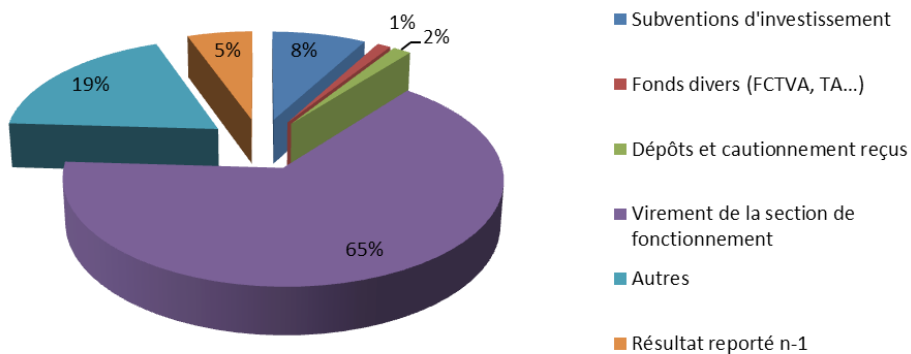
- 3- Travaux de rénovation d'un logement au presbytère
- 4- Aménagement d'un plateau ralentissement au Ségalar
- 5- Changement du matériel informatique de la Mairie avec l'arrivée de la fibre optique
- 6- Entretien et amélioration de l'éclairage public pour un pilotage des périodes d'éclairage
- 7- Analyses d'eau sur les nouveaux captages de Combesourbié



Dépenses d'investissement 2016: 57 791 €



Recettes d'investissement 2016: 57 791 €



LA CARTE COMMUNALE

La révision de la carte communale s'impose sur notre commune avant que le SCOT* ne limite le besoin de développement en milieu rural au profit du milieu urbain.

Les terrains des Grailhettes et Les Garrigues ont été vendus et représentent une surface constructible importante à déduire du potentiel immédiatement constructible.(SCOT)

La révision de la carte communale permettra d'établir une base de réflexion et de concertation sur les hypothèses de développement .Elle constituera un outil d'aide à la décision sur les projets d'avenir de la commune.

Elle aura pour objectifs principaux de mieux fixer les évolutions de la population, de cerner les territoires à préserver et de définir les secteurs pertinents pour l'urbanisation.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et forestiers sera aussi consultée à ce titre.

Il faut des terrains bien exposés, faciles à équiper en voirie et réseaux.

ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à un état des lieux de notre éclairage public presque tous nos lampadaires sont à remplacer, sauf les candélabres du vieux village qui eux par contre nous posent quelques problèmes !

Quand il pleut très fort ils disjonctent au poste central : dernière intervention de l'entreprise le 3 juin 2016.

Le conseil municipal a préféré réviser le contrat avec ESCAFFIT pour une durée de trois ans et pour le même montant annuel que nos dernières années, nous pouvons ainsi remplacer 3 lampadaires.

Tous nos lampadaires sont équipés d'ampoules à ballon mercure qui sont à présent interdites et retirées du marché. Les nouvelles ampoules seront à bi-puissance : à un certain moment de la nuit selon réglage nous passerons de 125 w à 50 w ! Donc économie d'énergie.

Nous remplacerons cette année 3 lampadaires à 650 euros pièces.

Il y a aussi l'éclairage du virage du pont du Cérou qui est défectueux : celui ci va être réparé cette année par nos services municipaux.Nous en profiterons pour supprimer le poteau béton en bordure du massif de fleurs et l'autre poteau béton à proximité du petit tunnel SNCF nous améliorons ainsi l'espace visuel.

Le Département s'est porté maître d'ouvrage d'une étude permettant d'estimer l'impact financier de l'ensemble des travaux et projets dans le domaine de l'eau potable pour les communes de Penne, Vaour, Roussayrolles, Marnaves et Milhars (qui sont en production et distribution de l'eau autonome).

A ce titre, le Département a confié au bureau d'étude HORIZON 2015, la mission de collecte et d'actualisation de données permettant d'établir les bases d'un modèle économique de la réorganisation des services d'eau potable, en prenant par anticipation l'objectif d'une harmonisation technique et tarifaire.

Avec les communes concernées nous allons étudier la possibilité de se regrouper. Toutes ces communes ont un point commun : être en gestion municipale ou régie.

Je rappelle qu'en 2020 ou peut être avant, l'eau et l'assainissement seront compétence de la communauté de commune et que nous nous efforçons de trouver des solutions pérennes pour conserver la maîtrise et la gestion de l'eau potable.

Forages de Combesourbié :

Après avoir vérifié la quantité d'eau sur 3 forages ; 4, 5, 6 mètres cube à l'heure et un cumul à 11 mètres cube heure, nous attendons le résultat des laboratoires désignés par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Chaque analyse recherche environ 250 points ou plus entre les nitrates, métabolites destriazines, oligo- éléments et micropolluants... pour un coût de 1100 euros.

Si ces analyses révèlent que l'eau captée est conforme à la consommation humaine nous passerons à la discussion de l'achat des terrains dont le périmètre sera défini par le bureau d'étude.

LES ELECTIONS

Voici les dates des prochaines élections :

Elections présidentielles : le 23 avril et le 7 mai 2017

Elections législatives : le 11 et 18 juin 2017

2017 étant une année électorale, si vous n'êtes toujours pas inscrit sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous rendre à la mairie afin d'en faire la démarche.

Pour cela, vous devez vous munir de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone...) et de votre ancienne carte d'électeur. La mairie est ouverte : le lundi, le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h30.

Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office par le biais de l'INSEE, suite à leur enregistrement au recensement militaire. Les jeunes nés en 1999 pourront voter s'ils atteignent leur majorité la veille du scrutin (22 avril pour les élections présidentielles et 10 juin pour les élections législatives).

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Christian RAYGADE : né le 06/08/1962

Christian est le Mac Gyver de la commune, il sait tout faire ! Il est aussi responsable de l'eau.

Leo WESDYK : Vous avez lu son portrait dans le bulletin précédent. Il travaille pour la Mairie depuis un an et nous avons renouvelé son contrat CAE ,20H par semaine pour une année supplémentaire.

Il a reçu une formation par Tryfil et assure l'ouverture de la mini-déchetterie les samedi matin et lundi après-midi.



Patrick BÈS : Embauché début mai en contrat CAE 20h par semaine.

Né le 20/01/1966 à Albi, il a grandi à Milhars par la côte du Pech et habite maintenant au Riols.

Maçon- Charpentier pendant 30 ans, il a travaillé dans plusieurs entreprises locales : Parra, Bastide, Coucoureux, Lonjou...mais des problèmes de dos l'ont contraint à changer de métier.

Il travaille maintenant à Milhars, affecté essentiellement à l'entretien et la propreté des espaces verts. En un mois , il a déjà fait un nettoyage remarquable dans tout le vieux village, tout seul et tout à la main !

N'hésitez pas à aller le féliciter et à l'encourager.

20 ANS , C'EST PAS DU VENT !

L'école et le jardin d'enfants de Milhars était de fête le samedi 4 juin.

En effet, lors de la kermesse annuelle le jardin d'enfants a célébré ses 20 ans d'existence !

Cette structure a été créée en 1996 sur volonté du Maire Jean-Pierre BARRAU et de son conseil municipal pour maintenir et soutenir l'effectif de l'école à classe unique de Milhars.

Aujourd'hui les deux structures ne manquent pas d'inscrits. 19 enfants à l'école et 14 enfants au Jardin d'enfants.

Cette fête familiale et très conviviale a été un succès : de nombreux habitants de Milhars se sont joints aux parents d'élèves et voir toute cette jeunesse au cœur du village nous a fait à tous grand plaisir : l'avenir est assuré !!!

L'après-midi s'est clôturée par une visite des locaux et la prise de parole : des responsables du jardin d'enfants, Isabelle Cassan et Camille Lavi; d' Eliane Lavagne, administratrice de la CAF et cofondatrice du Jardin d'Enfants; de Pierre Paillas Maire de Milhars et de Mr Paul Quiles Président de la 4C..

Un grand merci à toutes les personnes présentes à cet événement!



LA MAISON DE VIE

Le 27 juin était inaugurée à Milhars la première de vie de l'association C'Vital, de nombreuses personnalités étaient présentes pour assister à cet événement.

Créée en 2006, L'association C'Vital a pour devise « Choisir de Vivre et Vieillir Toujours Al Pais. Elle a pour objet de promouvoir un meilleur cadre de vie et de services à domicile aux personnes âgées ou handicapées, sur tout le territoire de la communauté de Communes du Cordais et du Causse et au-delà. La création de la maisons de vie à Milhars d'abord et bientôt à Penne s'inscrit parfaitement dans ce projet.

La maison de vie de Milhars peut accueillir 4 personnes seules ou 3 personnes et un couple ne pouvant plus vivre seules pour différentes raisons : éloignement des services, éloignement familial, solitude veuvage, logement inadapté, mais grâce à leur autonomie, ces personnes ne relèvent pas de la maison de retraite.

Notre maison de vie propose des espaces privés – chambre et salle de bains - et un espace collectif parfaitement équipé (cuisine, salon, télévision, terrasse..) Thérèse POHIER , Maitresse de maison est présente 5 heures par jour pour assurer l'intendance, faire le ménage dans les espaces communs et participer à la préparation des repas. Elle dispose d'un véhicule pour accompagner les colocataires dans leurs déplacements.

Un dispositif de téléalarme est installé dans la maison pour prévenir tout incident.

Marie Lauque, Assistante sociale de C'Vital joue un rôle prépondérant dans cette maison. En lien avec un réseau social élargi, elle informe, monte les dossiers, et permet aux bénéficiaires de ses services de continuer à être impliqués dans un réseau social et de rester acteurs de leur vie .

Le prix est de 1250 euros par mois.

Ce tarif comprend : Les services de la maîtresse de maison, La téléalarme, Le téléphone – internet, Le véhicule à disposition, La taxe d'habitation, certaines sorties et le loyer avec charges (eau, électricité, ordures, chauffage) de 350 euros sur lequel le locataire peut obtenir l'aide au logement selon ses ressources.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre sur Milhars et Penne:

Marie LAUQUE Assistante Sociale au 05 63 56 11 44 ou 06 70 24 94 73
Sur Milhars : Claudie CARCANAGUE au 06 76 08 00 89



Fête de l'osier

La 8ième fête de l'Osier ,c'était le Dimanche 14 Février à Milhars.

De nouveau un grand succès !!

Les nouveautés : une exposition et des conférences débat sur les nouvelles méthodes de jardinage dans la perspective de la fin de l'utilisation des pesticides dans tous les lieux publics. Et aussi la présence de l'Alambic et du bouilleur de cru !

Notre volonté : que cette fête au cœur de l'hiver rassemble notre village et le monde rural dans le partage des savoir-faire traditionnels avec de nouvelles méthodes respectueuses de l'environnement.

Trois personnages sillonnent et surveillent ce lieu un peu féérique ! (voir photos)

Les bénévoles étaient au rendez-vous et nous avons passé une semaine joyeuse à tailler, préparer les fagots...Le jour J : les Milharsais ont accueilli les nombreux visiteurs tous élogieux sur la dynamique de notre village.

Merci à tous.



Verger communal : Taille, rajeunissement, nouvelles plantations et clôture contre les chevreuils et autres cervidés.

Propreté du village :

PESTICIDES INTERDIT A PARTIR DE JANVIER 2017

En tant que particuliers, jardiniers amateurs, professionnels, nous devons nous mobiliser pour mettre en œuvre des solutions alternatives sans pesticides.

Ne plus utiliser de pesticides, c'est aussi accepter certaines herbes spontanées tout en les contrôlant. Il n'y a pas de solution miracle ! Réapprenons à vivre avec quelques herbes folles qui donnent un joli côté romantique à notre village !

La propreté de la commune est l'affaire de tous : nous vous invitons à désherber à la main votre pas de porte, sans oublier vos tombes au cimetière.

LE MARCHÉ

Pour sa deuxième édition, notre marché hebdomadaire d'été reprend du service
à partir du jeudi 23 juin,

Les artisans et commerçants seront là pour vous offrir un grand choix de produits frais et locaux (boucherie, boulangerie, maraîchage, fromagerie, volailles, vins et bières, jus de fruits, savons...)

Le bar associatif de la Croix d'Alric ouvrira ses portes et sa terrasse pendant les heures du marché.



Donc rendez-vous tous les jeudis de l'été de 17h à 20h pour partager un agréable moment de convivialité à l'ombre des marronniers...

VALLÉE DE BONNAN

Suite aux travaux de restauration de la zone humide de la vallée de Bonnan, un partenariat avec le département se tisse. Ce dernier prends en charge la réalisation et l'ensemble de la signalitique et la supervision des travaux.

En effet, la vallée est inscrite comme « Espace Naturel Sensible » du Département, ce statut permet de travailler en collaboration avec la direction de l'Environnement du Département à sa restauration, sa sauvegarde et sa mise en valeur. Faire découvrir la vallée pour mieux la comprendre et la préserver serait le leitmotiv de ce partenariat.

Dans le prolongement des travaux de réouverture de la zone humide, un sentier de découverte devrait voir le jour cet été en lieu et place de l'actuel sentier faisant le tour du fond de vallée.

Le projet est d'équiper ce sentier de 4 pupitres d'informations sur la biodiversité de la vallée ainsi qu'un panneau de départ au commencement du chemin.

Afin de canaliser les véhicules, une aire de stationnement légère, sans revêtement spécifique sera créée à proximité du départ du sentier de découverte.

Ce partenariat permettra à moyen terme de travailler au maintien des caractères forts de la vallée, son paysage, sa sensibilité, sa biodiversité avec ceux qui vivent et font vivre la vallée de Bonnan. »



DÉCHETTERIE

La commune de Milhars à mis en place, en partenariat avec Trifyl, une mini déchetterie pour le dépôt des déchets selon leur nature.

Les habitants de Milhars ont à leur disposition un système de tri constitué de plusieurs conteneurs et équipements.

L'accès à la déchetterie est gratuit et mis à la disposition exclusive des résidents de Milhars.

Les déchets acceptés à Milhars sont uniquement :

- Le tout venant (mobilier, matelas, bois, plastiques, placoplâtre)
- Les ferrailles, les batteries, le textile en sac fermé
- Les équipements électriques et électroniques (petits appareils électriques, électroménager, écrans)
- Ordures ménagères (dans conteneurs bleu-gris)
- Recyclables (conteneurs jaune)

Les déchets refusés à Milhars et à déposer aux Cabannes :

- Cartouches d'encre
- Produits chimiques, produits phytosanitaires
- Gravats
- Huile de vidange, pots de peinture

Les déchets verts peuvent être déposés sur la piste des conteneurs pendant les heures d'ouverture de la déchetterie pour des petits volumes et toujours sous le contrôle des agents communaux.

Les agents communaux sont habilités à obtenir tous renseignements quant à la nature et provenance des produits déposés qui leur apparaîtraient suspect.

En outre, ils sont habilités à refuser les déchets non conformes au règlement.

Cette déchetterie est surveillée et les encombrants déposés doivent être triés selon leur nature.

Le dépôt sauvage d'objets de toutes sortes devant l'entrée de la déchetterie est formellement interdit sous peine de poursuite.

Horaires d'ouverture à Milhars (à compter du 9 mai 2016)

Lundi : 8h - 12h et 14h à 17h

Samedi matin: 8h30 - 12h30

LES DECHETS VERTS

LE BRULAGE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT !

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants (particules mais aussi composés cancérigènes comme les HAP Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques et le Benzène).

Quels sont les déchets concernés?

Ce sont les tontes de gazon, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien des massif floraux, ou encore les feuilles mortes.

Qui doit respecter cette interdiction ?

Toute personne (particulier, entreprise, collectivité territoriale) produisant des déchets verts est concernée.

La déchetterie Trifyl de Milhars ne collecte pas les déchets verts, ceux-ci devraient être déposés à la déchetterie des Cabannes.

Pour rendre service à ses habitants (uniquement), la municipalité a décidé de créer un point de récolte sur l'Aire Blazy, à coté de la déchetterie.

Habitants de Milhars, vous pouvez donc déposer vos déchets verts triés (sans plastique ni fer, ni..) à cet emplacement, aux mêmes jours et heures d'ouverture que la déchetterie.

En cas de gros volume, après demande en Mairie, une remorque à remplir par vos soins pourra être déposée près de vos travaux.

Ces déchets verts seront recyclés par la commune.

Tout dépôt sauvage en dehors de cette zone pour les déchets verts ou en dehors du périmètre de la déchetterie pour tous autres déchets est strictement interdit et sera sanctionné.

TRIER EST UN GESTE ECO-CITOYEN

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Spanc couvre le périmètre des 18 communes de la 4C.

Le Spanc aide les communes et leurs habitants à respecter la salubrité publique et la préservation de l'environnement, via le traitement des eaux usées domestiques.

Le marché public a été attribué à la SAUR. C'est donc la SAUR qui effectue les contrôles.

Le contrôle est obligatoire et périodique : il vérifie le bon fonctionnement de votre Assainissement Non Collectif. Les contrôles ont commencé sur la commune de Milhars et vont s'échelonner tout le long de l'année. Seules les maisons placées le long du futur réseau collectif ne sont pas concernées.



LA RANDONNÉE SANTÉ MUTUALITÉ À MILHARS LE 2 OCTOBRE 2016

A l'initiative de la Mairie de Milhars et du club de randonnée (ACPM), la Rando Santé Mutualité 2016 dans le Tarn se déroulera à Milhars le 2 octobre.

Présentation rapide de cette rando

La Rando Santé Mutualité, c'est 2 parcours, un parcours de 11 km le matin et un parcours de 7 km l'après-midi. Les départs sont très peu échelonnés. Il y a un top départ vers 9h pour la rando du matin et 14h pour celle de l'AM.

A leur arrivée à Milhars, les randonneurs doivent s'inscrire et avant de partir randonner, on leur offre un petit déjeuner et un encas pour la rando (Ptit déjeuner et encas sont offerts par la mutualité).

Ils sont de retour vers 12h et mangent leur pique-nique tiré du sac dans la salle polyvalente ou à l'extérieur si le temps le permet. Ils repartent ensuite pour le petit parcours de l'après-midi. (Possibilité de faire les 2 parcours ou seulement celui du matin ou celui de l'AM). Au retour vers 16h, la Mairie offre le pot de l'amitié.

Les partenaires de cette randonnée: La Mutualité Française, l'Union des mutuelles d'Albi et la Dépêche du midi sont les principaux partenaires du CDRP et bien sur la mairie de Milhars et son club de randonnée.

Pour la sécurité seront informés et associés La Préfecture, les pompiers et la gendarmerie.

Nous comptons sur des bénévoles pour baliser, débaliser, inscrire les randonneurs, servir le petit déjeuner, distribuer les encas, être sur le parcours aux endroits où il pourrait y avoir des erreurs.

Bien sûr les adhérents au club seront présents, la mairie de Milhars sera très active dans cette action. Les conseillers municipaux seront en première ligne notamment en charge du parking, Les jeunes du comité des fêtes de Milhars seront partenaires plus particulièrement au service des petits déjeuners. Des bénévoles de différents club de rando du Tarn (issus de familles milharsaises) ont déjà dit qu'ils seraient présents.

Vous pourrez vous aussi venir nous rejoindre, nous comptons sur vous et sur la météo pour que cette journée soit une réussite et fasse de Milhars la capitale de la randonnée dans le Tarn.

OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour s'est engagé dans la démarche « Qualité Tourisme »

Vous avez sans doute déjà vu ce petit logo mais sans trop savoir ce qu'il signifiait réellement ? Il est le symbole dans le secteur du tourisme, pour les offices de tourisme, hôtels, campings et meublés de tourisme, d'un engagement affirmé pour un accueil et une gestion interne de qualité.



La Marque Qualité Tourisme, créée en 2003 par le Ministère du Tourisme, a été attribuée aujourd'hui à environ 400 offices de tourisme sur les 3 000 répartis sur le territoire français, à partir d'un cahier des charge de 16 pages comprenant environ 250 critères englobant l'accueil des visiteurs et le fonctionnement interne et externe de l'office (partenaires, institutions, commercialisation...).

L'Office de Tourisme du Pays Cordais au Pays de Vaour a obtenu pour ses trois bureaux (Cordes, Penne et Milhars) ce label le 30 janvier 2016. C'est un atout pour nos visiteurs et nos partenaires, mais aussi la reconnaissance du professionnalisme de nos 11 salariés. Auditionné à nouveau dans 3 ans, il ne s'agit pas, une fois la marque obtenue, de s'endormir sur ses glorieux lauriers. Il est important de rester vigilants sur l'application des procédures et continuer à chercher des solutions amélioratives pour que notre territoire reste un lieu attractif et convivial.



Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné et pour le long terme (entre 15 et 20 ans) Le SCOT est un document vivant , il peut être , si nécessaire , modifié ou révisé dans son ensemble .

A quoi ça sert ?

Le SCOT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme . C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement .

Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme . Il abordera notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique , touristique, commercial ,des déplacements , de la préservation de l'agriculture , des paysages, des corridors biologiques ...

Est-il obligatoire ?

Depuis l'approbation du Grenelle de l'environnement du 12 juillet 2010 il devient obligatoire pour l'ensemble du territoire national .A partir du 1er janvier 2017 , en l'absence de SCOT, les communes seront sous le régime de la constructibilité limitée et ne pourront plus ouvrir de zone d'urbanisation future .

Quelles sont les thématiques qui sont abordées dans l'élaboration du SCOT ?

Les thématiques abordées sont par exemple : l'habitat, les services, le développement économique , le commerce , l'environnement , les équipements , les déplacements , le numérique , l'agriculture ...

La commune de Milhars fait partie du SCOT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais. A ce jour , voici le scénario proposé par les élus de ce SCOT

39

Scénario retenu
(scénario n°3 ter)

2012 - 2036

Typologie	Part de la population en 2012 à l'échelle du SCoT	Population supplémentaire entre 1999 – 2012 par typologie (en nombre d'habitants)	Taux de croissance annuel moyen 1999 – 2012 par typologie	Part de la croissance 2012-2036 à l'échelle du SCoT	Population supplémentaire indicative entre 2016 et 2036 par typologie	Taux de croissance annuel moyen 2012-2036 par typologie
Centralité carmausine	37,7 %	- 441	-0,22 %	18 %	696	0,23 %
Pôles d'équilibre	6,6 %	+ 189	0,57 %	14 %	539	0,91 %
Espace périurbain	27,5 %	+ 1 551	1,18 %	45 %	1 715	0,70 %
Communes à dominante rurale	28,1 %	+ 654	0,46 %	23 %	900	0,38 %
SCoT	100 %	+ 1 953	0,39 %	100 %	3 850	0,46 %

FÊTE DE L'OSIER



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Depuis le 23 juin

Marché sur la place devant la mairie de Milhars, tous les jeudis de 17h à 20h

Du 16 juin- au 18 septembre

Exposition au Tinal sur les métiers d'autrefois - MIARS
Découverte des métiers du bois et du fer.

Juillet

Vendredi 1er juillet

Soirée musicale au bar associatif (*sur réservation*)

8-9-10 juillet

Balltrap organisé par la Diane milharsaise à la maison des chasseurs

Vendredi 8 juillet

Repas moules/ frites au bar associatif (*sur réservation*)

Mercredi 13 juillet

BARBECUE GEANT 2^e édition

Après le succès de 2015, La Mairie et la CAM (coordination des associations de Milhars) repartent ensemble pour une soirée où ambiance et convivialité seront au rendez-vous. Venez nombreux en famille, avec des amis ... et toujours à 9 euros.

Jeudi 14 juillet - 14h30

Concours amical de pétanque en doublette organisé par la Diane milharsaise avec la participation de Michel Bories

Vendredi 29 juillet

Nouveau ! Repas Pieds de cochon au bar associatif (*sur réservation*)

Du 9 au 24 juillet

Les petites mains du mardi exposent leurs travaux à la salle des fêtes de Verfeil

Août

Mardi 2 aout

Apéro Concert dans le vieux village - MIARS

5-6-7 aout

Fête du village - Comité des fêtes

Mardi 9 aout

2^e apéro concert toujours dans le vieux village - MIARS

Mercredi 10 aout

Soirée Jazz avec Mississippi Jazz Band - MIARS

Lundi 15 aout

Vide grenier - MIARS

Septembre

Mercredi 21 septembre

Concert musique classique au Tinal - 12h00 - MIARS

Octobre

Dimanche 2 octobre

Rando Santé à Milhars organisé par le Club de randonnée de Milhars (ACPM), la Mairie de Milhars, le Comité Départemental de la randonnée et la Mutualité.

2 Parcours : 11 km le matin et 7km l'après midi

Samedi 15 octobre

Soirée théâtre salle des fêtes - MIARS

Novembre

Samedi 18 novembre

Fête vin primeur - Comité des fêtes

Décembre

Mercredi 9 décembre

Repas fin d'année - Club de l'amitié

Le bar associatif : « La croix d'Alric »

Crée en 2009 par une équipe dynamique, le bar vous accueille tous les jeudis midi et mercredi soir. Le repas est préparé par Annick qui nous régale et fait preuve de beaucoup d'inventivité.

Le vendredi soir nous dégustons une soupe préparée par Swieuke ou Annick, souvent complétée par des amuses-bouches et une coupe de glace. Toujours dans la bonne humeur.

Des soirées à thème sont organisées tous les mois (moules frites- soirée contes- soirée concert – soirée fruits de mer, tripoux lors de la fête de notre village etc...)

Leur fréquentation répond au plaisir de se retrouver et de partager.

Cette année Rémi Lebrun a animé des séances de vulgarisation scientifique tous les jeudi fin d'après-midi.

Le jeudi de 17h à 20h, lors du marché de l'été, le bar accueille tous ceux qui souhaitent se désaltérer.

Fonctionnement et tarif:

Sur réservation (*car nous n'avons pas de stock*) au 06 98 51 89 80 jusqu'au mercredi soir.

Le repas du jeudi 10 € pour les adhérents et 11€ pour les non adhérents

Le vendredi soir : 5€ plus les glaces à 1€ la boule.

Repas à thème : tarif selon frais engagés.

Ces moments de partage dans la bonne humeur et la convivialité nous permettent de nous retrouver, d'échanger, de chanter parfois !

Ils participent activement à la vie de notre village.

Je vous invite à venir partager quelques-uns de ces moments, vous y serez accueilli avec chaleur et bonne humeur.

ETAT CIVIL

ETAT CIVIL

Naissances

Après 26 ans sans naissance sur la commune, un petit Jules est né Milhars, le 21 février 2016, fils de Jean REGAZZONI et Zoé FLEAU.

Nous souhaitons aussi la bienvenue à Théa fille de Stella Tabarly et à Louise fille de Précillia Yèche.



Décès

- Mr ANDRIEU Jean, décédé le 27 décembre 2015
- Mme CORNUS Simone née LARMAN, décédée le 1er février 2016
- Mme BARRAU Anne-Marie, décédée le 8 avril 2016
- Mr PAUTAL Philippe, décédé le 4 mai 2016
- Mr POIGNET Jean-Pierre, décédé le 14 mai 2016
- Mme RUFFEL Thérèse née LAPEYRE, décédée le 9 juin 2016

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél. Fax : 05.63.56.33.08

mairiedemilhars@wanadoo.fr

Ouverture mairie : Lundi, Mardi et Vendredi : de 8h30 à 12h30

AUTRES SERVICES

La Poste – Office de Tourisme : Tél 05.63.56.36.90

Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 11h45

Boulangerie Bedel Ambulant : 05.63.65.46.33

Le Mardi, Jeudi et Dimanche à 10h15 place de mairie

Médiathèque de Vaour : Tél 05.63.45.01.84

Permanences au Bar Associatif La Croix d'Alric à Milhars

Transport à la demande :

Taxi Cordais Mr Anthony BELLENGER Tél : 06.22.42.72.11

Assistante sociale :

Les assistantes sociales sur le secteur de Cordes-Vaour effectuent leur permanence au Centre Social Cordes-Vaour le mercredi matin, sur RDV au 05.63.77.31.00

Centre Social Cordes-Vaour :

Maison de la communication – 33, promenade de l'Autan 81170 Les Cabannes

Tél : 05.63.56.11.98

Communauté des Communes du Cordais et du Causse 4C

Tél : 05.63.56.07.02

Gare Cordes-Vindrac :

Tél : 05.63.56.05.64

Retrouvez sur le site du Village de Milhars –Tarn, à l'adresse : www.milhars.com, de nombreuses informations sur les Activités, le Patrimoine, l'Histoire du village, des Biographies de personnes qui se rattachent au village et autres récits autour de Milhars.

Le bulletin municipal sera mis en ligne sur ce site et pourra être consulté par tous ceux qui n'auront pas reçu le bulletin municipal en version papier dans leur boîte aux lettres. Dites-le à vos proches, à vos amis qui sont intéressés par l'évolution de notre commune.

La commission Communication.